067-200094332-20221208-0000005415-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 09/12/2022 Retour Préfecture : 09/12/2022 Date de publication: 15/12/2022



Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2022-11-12-6 Séance du jeudi 8 décembre 2022

PROPOSITION DE REPARTITION DES RECETTES DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE (EXERCICE 2021) POUR LES COMMUNES HAUT-**RHINOISES, SEPTIEME REPARTITION - PROGRAMME 2022**

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS:

BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, HAGENBACH Vincent, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KLINKERT Brigitte, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MUNCK Marc, PAGLIARULO Karine, QUINTALLET Ludivine, RUCH Valérie, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION:

ADRIAN Daniel donne procuration à Nicole BEHA COUCHOT Alain donne procuration à Karine PAGLIARULO DEBES Vincent donne procuration à André ERBS DELATTRE Cécile donne procuration à Isabelle DOLLINGER DIETRICH Martine donne procuration à HEMEDINGER Yves DILIGENT Danielle donne procuration à Michèle ESCHLIMANN DREYFUS Elisabeth donne procuration à Yves SUBLON GRAEF-ECKERT Catherine donne procuration à Sébastien ZAEGEL GREIGERT Catherine donne procuration à Paul HEINTZ HECTOR-BUTZ Isabelle donne procuration à Maxime BELTZUNG HOERLE Jean-Louis donne procuration Jean-Claude BUFFA JENN Fatima donne procuration à Sabine DREXLER KALTENBACH-ERNST Nathalie donne procuration à Christiane WOLFHUGEL KRIEGER Laurent donne procuration à Marie-Paule LEHMANN LORENTZ Michel donne procuration à Christelle ISSELE MARTIN Monique donne procuration à Emilie HELDERLE MATT Nicolas donne procuration à Frédéric BIERRY MULLER Lucien donne procuration à Joseph KAMMERER

MULLER-BRONN Laurence donne procuration à Monique HOULNE
OEHLER Serge donne procuration à Françoise BEY
PFEIFFER Pascale donne procuration à Jean-Philippe MAURER
RAPP Catherine donne procuration à Chantal JEANPERT
REYMANN Anne donne procuration à Anne TENENBAUM
SCHELLENBERGER Raphaël donne procuration à Annick LUTENBACHER
SENE Marc donne procuration à Valérie RUCH
STRAUMANN Eric donne procuration à Brigitte KLINKERT
VETTER Jean-Philippe donne procuration à Philippe MEYER
VOGT Pierre donne procuration à Marie-France VALLAT

EXCUSES:

CLAUSS Robin, FUCHS Bruno, SITZENSTUHL Charles, VOGT Victor

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2022-2-7-1 du 28 mars 2022 relative au budget primitif 2022 autorisant le maintien des règles d'instruction des dispositifs « Amendes de Police » et des taux de subvention des communes appliqués en 2021 et pour les communes haut-rhinoises, jusqu'à l'approbation d'une politique commune d'aide à la voirie sur l'ensemble du territoire alsacien,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis favorable de la Commission Centre Alsace et de l'équité territoriale du 17 novembre 2022,
- VU l'avis favorable des Commissions de territoires associées : 13ème Commission Région de Colmar du 21 novembre 2022, 14ème Commission Agglomération de Mulhouse du 28 novembre 2022 et 15ème Commission Sud Alsace Saint-Louis Sundgau Thur Doller du 28 novembre 2022,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Attribue des subventions d'investissement pour un montant total de 318 791,00 € conformément aux tableaux en annexe, au titre du programme 2022 de répartition des Amendes de Police des communes haut-rhinoises (exercice 2021), directement versés par les services du Préfet aux bénéficiaires.

M. Daniel ADRIAN, en tant que Maire de la Commune de Landser, M. Maxime BELTZUNG, en tant que Maire de la Commune de Maseveaux-Niederbruck, ne participent ni au débat ni au vote.

LE PRESIDENT

Y

Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité